

Le troisième, qui découle du premier, est le danger que le système puisse tendre à élever de nouveaux obstacles entre les pays de l'Union et l'Amérique du Nord, malgré la situation, plus favorable, à l'heure actuelle, de certains pays membres vis-à-vis de la zone dollar.

Le Conseil de l'Europe est, à mon avis, un instrument dont on pourrait fort bien tirer plus grand parti, au cours des années qui suivront. Nous sommes tous au courant des divers plans élaborés dans le cadre général de l'organisation pour la solution des problèmes intereuropéens sur une base commerciale. Le pool de la houille et de l'acier a commencé à fonctionner en vertu de sa propre autorité. Les fonctions de cette autorité supérieure sont coordonnées par le Conseil des ministres réuni au Luxembourg. L'Assemblée, organe parlementaire qui s'occupe de la communauté européenne de la houille et de l'acier, se réunit à Strasbourg, au Conseil de l'Europe. Il est intéressant de constater que cet organisme bénévole ait été revêtu de pouvoirs législatifs pour édicter les lois que l'autorité supérieure sera alors tenue de mettre en vigueur.

La question la plus grave dont les autres pays de l'OTAN pourraient être saisis, ce sont les mesures de protection contre le monde extérieur, les autres pays de l'Europe et l'Amérique du Nord que la communauté de la houille et de l'acier pourraient avoir à prendre, après la suppression des mesures de protection mutuelle entre les six pays-membres.

En résumé, il est juste de reconnaître, à mon avis, qu'un progrès manifeste a été réalisé au sein de la communauté des pays de l'OTAN dans la réduction des obstacles à l'échange mutuel de marchandises, d'argent et de services. Les institutions établies à cette fin ont franchi la période d'essai et ont démontré le genre de service qu'elles sont en mesure de rendre. Elles sont loin d'être parfaites, mais l'on ne saurait douter de leur utilité. Il faut les perfectionner, non les mettre au rancart, à l'heure actuelle, et c'est à cet égard que votre Comité peut jouer un rôle très important.

Finalement, l'heure est venue pour les États-Unis de tenter un vigoureux effort bipartial afin d'adopter une politique commerciale conforme à notre situation de pays créateur. J'espère que cet effort sera fructueux. S'il en est ainsi, l'on réussira à raffermir sensiblement au cours des prochains mois, les organismes internationaux qui dirigent les relations économiques entre les pays de l'OTAN.

Je vous remercie beaucoup, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, c'est maintenant le moment de poser des questions.

L'hon. M. TURGEON: Permettez-moi, une suggestion, monsieur le président. L'exposé qui vient d'être fait est de telle nature que plusieurs sénateurs désireront poser deux ou trois questions consécutives afin d'éclaircir certains points. Je prends la liberté de vous demander de permettre à chaque membre du Comité de poser une ou deux questions sans que d'autres sénateurs ne les interrompent.

Le PRÉSIDENT: C'est une bonne idée, je crois, sénateur Turgeon. Les sénateurs peuvent donc maintenant poser des questions.

L'hon. M. REID: Je ne fais pas partie du présent Comité, mais je désire, toutefois, poser une question concernant le pool de la houille et de l'acier, établi par six pays européens. J'ai suivi de près cette initiative depuis le début. Voici ce que je désire savoir: les autres pays se ressentiront-ils de l'établissement de cette alliance, dont les membres fixeront la production et les prix de la houille et de l'acier suivant une entente mutuelle?

M. McKITTRICK: A mon avis, sénateur Reid, le marché d'exportation pour l'acier de ces six pays européens, qui est aussi celui auquel le Canada et les États-Unis exportent de l'acier, dépendra du jeu habituel de la concurrence.